



Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 22/2003

Contenu

En 1999, 10,4 % du budget public a été consacré à l'éducation..... 3

Les dépenses s'établissaient en moyenne à 5 222 EUR SPA par élève/étudiant en 1999 3

Dépenses par élève/étudiant par rapport au PIB par habitant 4

79 % des dépenses de fonctionnement servent à couvrir les coûts de personnel 5

Assistance financière aux élèves et aux étudiants: l'enseignement supérieur reçoit 57 % des aides 5

Dans la plupart des pays de l'UE15, l'administration centrale est le principal bailleur de fonds public de l'éducation..... 6



Fin de rédaction: 06.06.2003
ISSN 1024-4360
Numéro de catalogue: KS-NK-03-022-FR-N
© Communautés européennes, 2003

Dépenses publiques d'éducation dans l'UE en 1999

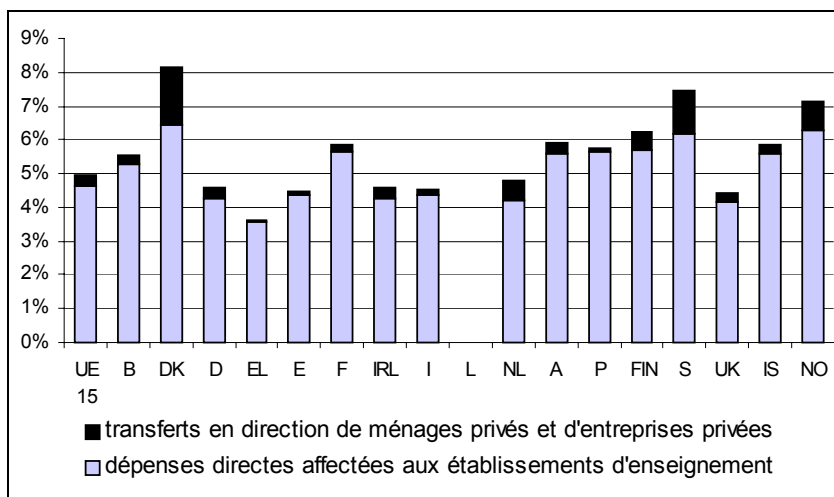
Pascal Schmidt

Dans les sociétés de la connaissance, l'investissement dans l'éducation et la formation constitue une priorité importante. L'acquisition ainsi que l'actualisation et le perfectionnement en continu d'un niveau élevé de connaissances, de qualifications et de compétences sont indispensables pour maintenir la qualité du potentiel humain. Ce point a également été souligné par le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 qui a assigné à l'Europe l'objectif stratégique de devenir, d'ici à 2010, "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

L'État, les ménages privés, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif contribuent tous au financement de l'éducation. Dans la présente publication, les dépenses publiques d'éducation seront examinées plus attentivement dans la mesure où c'est l'État qui finance en grande partie l'éducation (86 % des dépenses totales d'éducation en moyenne dans l'UE 15). Les données concernant les dépenses privées étant incomplètes pour certains pays, les comparaisons en la matière doivent être interprétées prudemment et ne seront donc pas davantage étudiées dans la présente publication. Eurostat prévoit néanmoins d'inclure les dépenses privées dès que les problèmes de comparabilité auront été résolus.

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des établissements d'enseignement (dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement), soit en aidant les étudiants et leur famille grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs vers des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers des ménages et des entreprises privées). Ces deux opérations réunies seront comptabilisées en tant que dépenses publiques totales d'éducation.

Graphique 1: dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PIB, par type d'opération, 1999.



Au total, les ressources publiques investies dans l'éducation à tous les niveaux représentaient une moyenne de 5,0 % du PIB de l'Union européenne en 1999, soit un niveau légèrement inférieur à celui des deux années précédentes. Si cette relative stabilité se traduit dans la part du PIB consacrée à l'éducation au sein des différents États membres, le pourcentage varie considérablement entre ces mêmes États, de 3,6 % en 1999 en Grèce à 7,5 % en Suède et 8,1 % au Danemark. Toutefois, pour la plupart des États membres, le chiffre se situe approximativement entre 4 et 6 % du PIB (graphique 1 et tableau 1).

En ce qui concerne la répartition des dépenses publiques par type d'opération, les dépenses directes affectées aux établissements d'enseignement atteignaient en moyenne 4,7 % (UE 15) tandis que 0,3 % du PIB était transféré vers des ménages privés et

des entreprises privées.

Les dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement allaient de plus de 6 % du PIB au Danemark et en Suède à 3,6 % en Grèce, en passant par 4,2 % aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Le Danemark et la Suède consacraient tous deux plus de 1 % de leur PIB aux transferts vers des ménages et des entreprises privées alors que ce pourcentage était égal ou inférieur à 0,1 % en Espagne, au Portugal et en Grèce.

Il faut toutefois garder à l'esprit que lorsqu'on utilise l'indicateur "dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PIB", celui-ci est influencé par des éléments tels que la structure organisationnelle du système éducatif, les taux d'inscription ou la structure démographique de la population.

Tableau 1: dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PIB, par type d'opération, 1999.

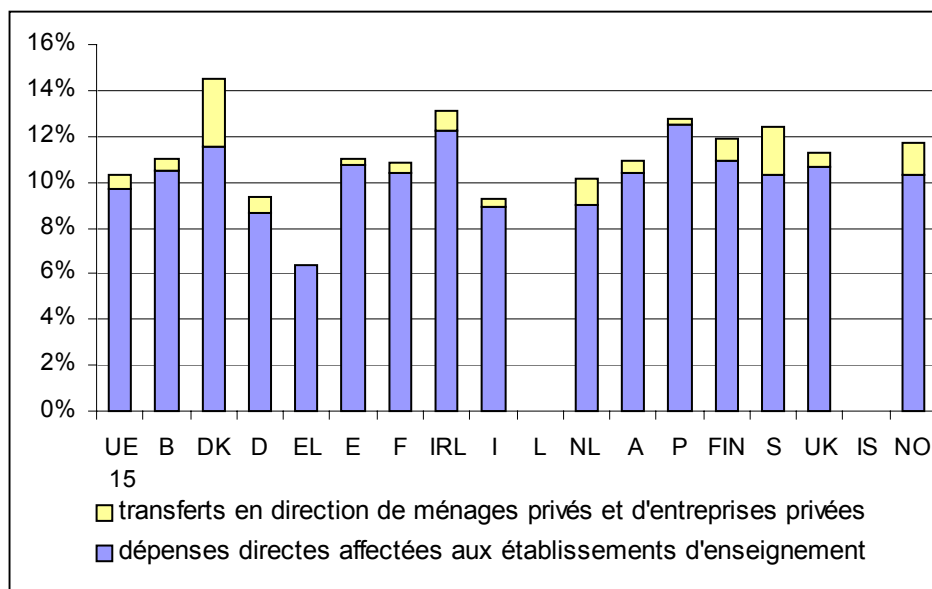
	Dépenses publiques totales d'éducation	dont:	
		dépenses directes affectées aux établissements d'enseignement	transferts en direction de ménages privés et d'entreprises privées
UE15	5,0	4,7	0,3
B	5,5	5,3	0,3
DK	8,1	6,5	1,7
D	4,6	4,3	0,3
EL	3,6	3,6	0,0
E	4,5	4,4	0,1
F	5,9	5,6	0,2
IRL	4,6	4,3	0,3
I	4,5	4,4	0,2
L	:	:	:
NL	4,8	4,2	0,6
A	5,9	5,6	0,3
P	5,7	5,6	0,1
FIN	6,2	5,7	0,5
S	7,5	6,2	1,3
UK	4,4	4,2	0,2
IS	5,9	5,6	0,3
NO	7,2	6,3	0,8
L'UE15 inclut les pays disponibles.			

En 1999, 10,4 % du budget public a été consacré à l'éducation.

Dans l'UE 15 en moyenne, le secteur public a alloué 10,4 % de son budget à l'éducation. Une fois de plus, les variations sont importantes d'un État à l'autre. La part du budget public affectée à l'éducation dépassait

12 % au Danemark, en Irlande, au Portugal et en Suède alors qu'en Allemagne, en Grèce et en Italie, cette part était inférieure à 10 % (graphique 2).

Graphique 2: dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales, par type d'opération, 1999.



Les dépenses s'établissaient en moyenne à 5 222 EUR SPA par élève/étudiant en 1999

Les dépenses par élève/étudiant mesurent la somme allouée à chaque élève/étudiant par les administrations centrale, régionale ou locale, les ménages privés ou les autres entités privées (entreprises, etc.). Elles comprennent les dépenses de personnel ainsi que les autres dépenses de fonctionnement et en capital. S'agissant des établissements publics, la moyenne pour l'UE 15 s'élevait à plus de 3 800 EUR SPA par élève dans l'enseignement primaire, à plus de 5 200 EUR SPA dans l'enseignement secondaire et à environ 7 900 EUR SPA par étudiant dans l'enseignement supérieur. Cela signifie que les dépenses par étudiant au niveau du supérieur étaient en moyenne deux fois plus élevées qu'au niveau du primaire (tableau 2).

Tableau 2: dépenses (d'origine publique et privée) par élève/étudiant dans les établissements publics selon le niveau d'éducation, (euros SPA, 1999).

	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total	Rapport Supérieur/primaire
UE15	3858	5267	7937	5222	2,1
B	4212	6487	8773	5807	2,1
DK	6435	7084	9405	6930	1,5
D	3477	4302	9698	5025	2,8
EL	1997	2756	3913	2903	2,0
E	3828	5235	5374	4570	1,4
F	3946	7148	7139	5682	1,8
IRL	2735	3924	9552	4165	3,5
I	4898	5979	6962	5959	1,4
L	:	:	:	:	:
NL	3827	5284	11310	5309	3,0
A	6059	7872	10078	7518	1,7
P	3469	4853	6461	4558	1,9
FIN	3794	5646	8930	5507	2,4
S	5268	5388	12799	5821	2,4
UK	3364	4618	8433	4716	2,5
IS	5010	5527	7897	5828	1,6
NO	5849	6887	10912	7456	1,9

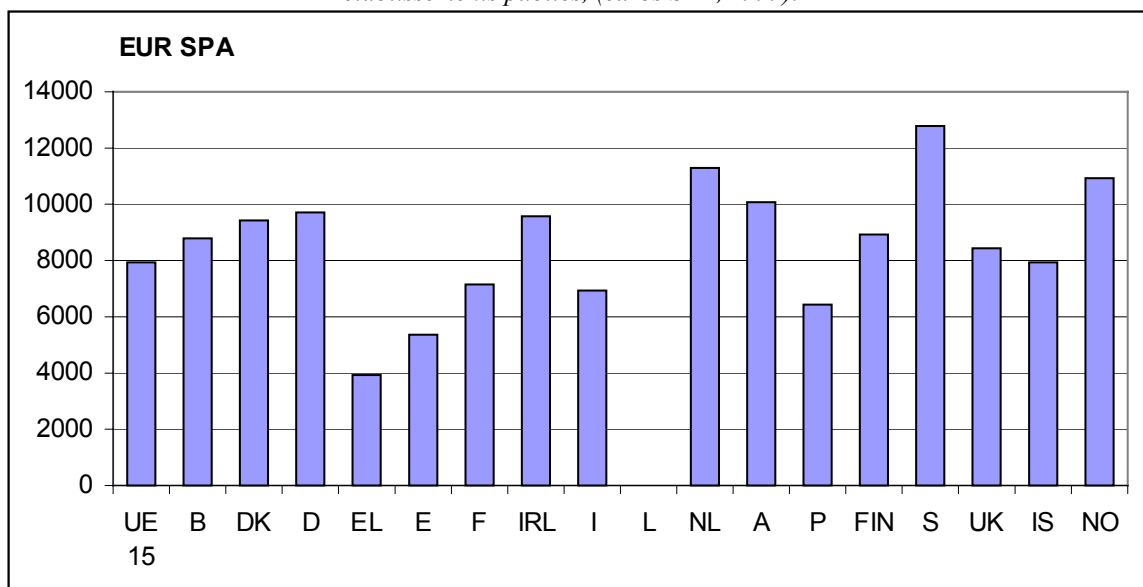
L'UE15 inclut les pays disponibles.

Entre les États membres, les variations par rapport à ces

moyennes sont considérables, qu'il s'agisse du montant des dépenses par élève/étudiant ou selon le niveau d'éducation. Par exemple, au niveau du supérieur, les dépenses par étudiant vont de 12 799 EUR SPA en Suède et 11 310 EUR SPA aux Pays-Bas à 5 374 EUR SPA en Espagne et 3 913 EUR SPA en Grèce (graphique 3). En ce qui concerne la répartition selon le niveau d'éducation dans les pays, le

contraste est le plus marqué entre des pays tels que l'Irlande, les Pays-Bas et l'Allemagne d'une part, et l'Espagne, l'Italie et le Danemark d'autre part. En Irlande, les dépenses par étudiant au niveau du supérieur sont ainsi 3,5 fois plus importantes qu'au niveau du primaire alors que pour l'Espagne et l'Italie, ce montant n'est supérieur que de 40 %.

Graphique 3: dépenses (d'origine publique et privée) par étudiant au niveau de l'enseignement supérieur dans les établissements publics, (euros SPA, 1999).



Dépenses par élève/étudiant par rapport au PIB par habitant

Les dépenses d'éducation par élève/étudiant peuvent également être comparées au PIB par habitant. Les ressources consacrées à l'éducation dans les établissements publics sont alors liées au bien-être économique général d'un pays. Le rapport dépenses par élève/étudiant sur PIB par habitant constitue une mesure appropriée dans ce domaine. En moyenne pour l'UE, les dépenses par élève/étudiant s'élèvent à 25 % du PIB par habitant, tous niveaux confondus. Il existe des variations considérables entre les États membres puisque cette part va de 32 % en Autriche et 29 % au Portugal à 20 % en Grèce et 18 % en Irlande (tableau 3). Ce rapport permet de considérer les dépenses sous un nouvel angle car en dépit du niveau moindre des dépenses par élève/étudiant, un pays comme le Portugal avec un PIB par habitant moins élevé dépense plus en termes relatifs.

Tableau 3: dépenses (d'origine publique et privée) par élève/étudiant dans les établissements publics par rapport au PIB par habitant, selon le niveau d'éducation, 1999

	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
UE15	18	25	38	25
B	19	29	39	26
DK	25	28	37	27
D	15	19	43	22
EL	14	19	27	20
E	22	30	31	26
F	18	33	33	26
IRL	12	17	40	18
I	22	27	32	27
L	:	:	:	:
NL	16	22	46	22
A	26	33	43	32
P	22	31	42	29
FIN	18	26	42	26
S	24	25	59	27
UK	16	22	39	22
IS	20	22	31	20
NO	21	25	40	27
L'UE15 inclut tous les pays disponibles.				

79 % des dépenses de fonctionnement servent à couvrir les coûts de personnel

Les salaires et rémunérations des enseignants et autres personnels totalisaient 79 % des dépenses de fonctionnement pour l'UE 15. Les autres dépenses de fonctionnement portant notamment sur le matériel pédagogique ou l'entretien des bâtiments en représentaient 21 %.

Dans l'UE 15, les dépenses de fonctionnement constituaient 92 % des dépenses totales alors que les 8 % restants étaient affectés à des dépenses en capital - par exemple, dépenses de construction ou de rénovation de bâtiments ou bien achat de nouveaux équipements (tableau 4).

Les rémunérations des enseignants, le rapport étudiants/enseignants, le fait que les établissements d'enseignement soient propriétaires ou locataires des bâtiments qu'ils utilisent, qu'ils financent les manuels scolaires des élèves/étudiants ou qu'ils offrent des services auxiliaires (repas, internat) en plus de l'instruction, ont une influence sur la répartition des dépenses par catégorie de ressources.

Assistance financière aux élèves et aux étudiants: l'enseignement supérieur reçoit 57 % des aides

L'assistance financière aux élèves/étudiants correspond aux transferts effectués par le secteur public au bénéfice des étudiants, sous la forme de bourses, de prêts et de prestations familiales subordonnées au statut étudiant. En 1999, elle représentait 6,1 % des dépenses publiques totales d'éducation dans l'UE 15. La plus grosse partie (57 %) de cette assistance était destinée aux étudiants du supérieur. En termes de dépenses totales à un niveau donné, l'aide financière directe s'élevait à 16,1 % des dépenses publiques d'éducation au niveau du supérieur, contre seulement 3,7 % en moyenne aux niveaux d'enseignement primaires et secondaires (tableau 5).

Les écarts apparents entre les pays sont très importants en ce qui concerne le supérieur (graphique 4). L'aide financière directe aux étudiants constitue plus de 30 % des dépenses publiques dans l'enseignement supérieur au Danemark et en Suède, contre 10 % ou moins en France, en Espagne, au Portugal et surtout en Grèce (3 %).

Lorsque l'on étudie ces différences considérables entre les pays, il importe de garder à l'esprit que les chiffres concernent ici uniquement l'aide publique directe aux étudiants sous la forme de bourses d'études, de prêts publics et de prestations familiales subordonnées au statut étudiant. Ces données ne permettent pas d'avoir une vue globale du niveau d'aide que les étudiants peuvent recevoir. Il se peut en effet que ces derniers bénéficient d'un soutien financier (prêts accordés par des banques privées notamment), de services auxiliaires (services d'assistance aux étudiants tels que repas, transports, soins de santé ou logement) ou d'allègements fiscaux. L'aide financière varie dans la mesure où les systèmes d'éducation diffèrent selon les pays.

Tableau 4: ventilation par type de dépenses dans les établissements publics (en pourcentage, 1999).

	Total		Dép. de fonctionnement	
	Dép. de fonctionnement	Dép. en capital	Dép. de personnel	Autres dép. de fonctionnement
UE15	92	8	79	21
B	:	:	:	:
DK	93	7	76	24
D	91	9	84	16
EL	80	20	83	17
E	90	10	86	14
F	91	9	80	20
IRL	91	9	80	20
I	92	8	76	24
L	:	:	:	:
NL	94	6	74	26
A	94	6	77	23
P	93	7	90	10
FIN	93	7	67	33
S	100	:	62	38
UK	94	6	69	31
IS	86	14	78	22
NO	88	12	78	22

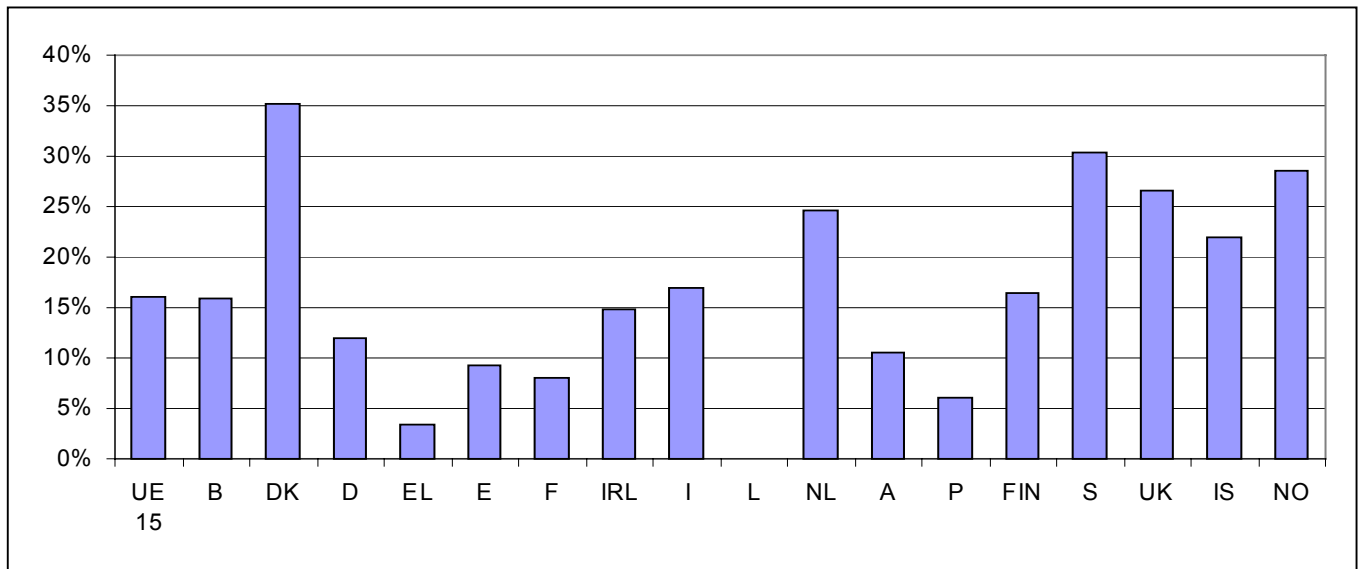
L'UE15 inclut tous les pays disponibles.

Tableau 5: assistance financière aux élèves et étudiants en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, selon le niveau d'éducation, 1999

	Primaire + secondaire	Supérieur	Total
UE15	3,7	16,1	6,1
B	0,4	15,9	4,6
DK	14,7	35,2	20,6
D	6,7	12,0	7,1
EL	0,1	3,4	1,1
E	1,0	9,3	2,7
F	3,7	8,0	4,0
IRL	3,1	14,8	6,3
I	0,9	16,9	3,9
L	:	:	:
NL	7,4	24,6	11,6
A	0,7	10,4	3,5
P	1,3	6,0	2,1
FIN	10,2	16,4	7,8
S	22,8	30,4	17,1
UK	0,2	26,7	5,5
IS	1,2	21,9	4,9
NO	15,7	28,6	11,8

L'UE15 inclut tous les pays disponibles.

Graphique 4: assistance financière aux étudiants en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation dans l'enseignement supérieur, 1999.



Dans la plupart des pays de l'UE 15, l'administration centrale est le principal bailleur de fonds public de l'éducation

Les fonds affectés à l'éducation sont transférés entre les niveaux d'administration central, régional et local. Ils sont enregistrés en tant que flux nets.

L'enveloppe initiale correspond à la part des dépenses totales d'éducation mises à disposition par un niveau d'administration. L'enveloppe finale représente la part des dépenses totales d'éducation effectuées directement par un niveau d'administration. Ces deux types de fonds incluent les dépenses publiques directes et les transferts vers le secteur privé.

Dans tous les cas, exception faite du Danemark, on note un flux net de ressources de l'administration centrale en direction des niveaux régional et local. En moyenne, l'administration centrale participe donc à hauteur de 50 % au financement total de l'éducation

mais ne fournit directement que 46 % de ces fonds aux établissements d'enseignement (tableau 6).

La contribution de l'administration centrale s'échelonne entre plus de 90 % en Irlande, en Grèce, au Portugal et aux Pays-Bas, et moins de 10 % en Belgique et en Allemagne. Parmi les pays où des transferts significatifs de fonds sont effectués par l'administration centrale au profit d'autres niveaux d'administration, on compte l'Irlande, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande.

La part de financement détenue par l'administration régionale avant transferts est importante en Belgique

Tableau 6: sources initiales et finales de financement public de l'éducation selon le niveau d'administration(en pourcentage, 1999)

	Enveloppe initiale			Enveloppe finale		
	niveau central	niveau régional	niveau local	niveau central	niveau régional	niveau local
UE15	49,8	28,2	22,0	46,1	28,4	25,5
B	3,8	92,0	4,2	3,8	92,0	4,2
DK	45,3	7,7	47,0	47,9	8,1	44,0
D	9,9	71,5	18,5	8,0	69,1	23,0
EL	96,0	4,0	:	92,6	7,4	:
E	30,2	65,2	4,7	30,2	65,2	4,7
F	74,7	9,3	16,0	73,7	10,2	16,1
IRL	99,8	:	0,2	83,6	:	16,4
I	75,6	8,9	15,4	75,2	8,3	16,5
L	:	:	:	:	:	:
NL	93,8	:	6,1	79,9	:	20,1
A	71,7	9,5	18,8	49,7	30,1	20,1
P	95,1	4,9	:	95,1	4,9	:
FIN	55,5	:	44,5	31,8	:	68,2
S	:	:	:	:	:	:
UK	38,9	:	61,1	31,0	:	69,0
IS	41,5	:	58,5	40,7	:	59,3
NO	49,7	:	50,3	35,3	:	64,7

L'UE15 inclut tous les pays disponibles.

(plus de 90 %), en Allemagne (environ 70 %) et en Espagne (65 %) mais nulle ou négligeable en Irlande, aux Pays-Bas, en Finlande et au Royaume-Uni. Elle est inférieure à 10 % dans tous les autres pays.

L'administration locale est généralement bénéficiaire nette de transferts provenant des administrations centrale et régionale. En moyenne, cette part passe de 22 % avant transferts à 25 % après transferts.

Cet indicateur reflète le degré de centralisation du financement de l'éducation, qui peut donner une idée de l'organisation d'un pays, plutôt centrale ou fédérale.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

: données non disponibles.

Abréviations: UE 15 - les États membres de l'UE; B - Belgique; DK - Danemark; D - Allemagne; EL - Grèce; E - Espagne; F - France; IRL - Irlande; I - Italie; L - Luxembourg; NL - Pays-Bas; A - Autriche; P - Portugal; FIN - Finlande; S - Suède; UK - Royaume-Uni; IS - Islande; NO - Norvège.

Calcul des moyennes de l'UE:

Les moyennes de l'UE 15 sont des **moyennes pondérées** prenant en considération la proportion relative des dépenses publiques d'éducation de chaque État membre pour lequel des données sont disponibles.

Une méthode alternative de calcul des moyennes consiste à déterminer la **moyenne simple**. Dans ce cas, l'UE 15 consacrerait 5,5 % de son PIB et 11,2 % de ses dépenses publiques à l'éducation. Cette méthode est toutefois discutable dans la mesure où elle ne tient pas compte de la taille absolue du système éducatif dans chaque État membre.

Source des données Les informations de base utilisées proviennent du questionnaire UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat) sur les dépenses d'éducation pour l'exercice financier 1999. Source des données: Eurostat, UOE, sauf mention contraire.

Classification de l'éducation:

CITE Classification internationale type de l'éducation (version 1997), disponible à l'adresse suivante:

http://www.uis.unesco.org/fr/act/act_p/isced.html

Éducation préprimaire: niveau 0 de la CITE; enseignement primaire: niveau 1 de la CITE; enseignement secondaire: niveaux 2 à 4 de la CITE; premier cycle de l'enseignement secondaire: niveau 2 de la CITE; deuxième cycle de l'enseignement secondaire: niveau 3 de la CITE; enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur: niveau 4 de la CITE; enseignement supérieur: niveaux 5 à 6 de la CITE; enseignement supérieur non universitaire: niveau 5B de la CITE; enseignement supérieur universitaire: niveaux 5A et 6 de la CITE.

SPA Le cas échéant, les données sont exprimées en Standards de Pouvoir d'Achat (SPA) afin d'éliminer les différences entre les niveaux de prix des pays. Le taux de parité des pouvoirs d'achat (SPA/monnaie de l'État membre) exprime la somme nécessaire en monnaie nationale pour acquérir dans chaque pays, à un moment donné, une quantité de biens et de services identique à celle qui serait obtenue avec un SPA dans l'Union européenne. Le SPA est basé sur l'euro.

PIB Les chiffres relatifs au PIB sont ceux transmis à Eurostat par les États membres conformément aux critères du SEC 95.

Inscriptions Les données concernant les inscriptions sont valables pour l'année scolaire, contrairement aux données financières qui s'inscrivent dans des années calendrier. Un chiffre pondéré sur deux années scolaires est donc utilisé pour faire correspondre la période de référence à l'année calendrier. Les pays suivants font exception.

UK les données sur les inscriptions et les données financières se réfèrent à l'année fiscale 1999/2000.

DK, EL, IRL, I, NO les données sur les inscriptions portent uniquement sur 1998/99.

P, IS les données sur les inscriptions portent uniquement sur 1999/2000.

Couverture des données:

F: les données excluent toujours les départements d'outre-mer (DOM).

Tableau 1: EL: les données sur l'enseignement primaire incluent également l'éducation préprimaire.

NO: les données sur l'enseignement primaire incluent également le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Tableau 2: NL, UK: établissements publics et établissements privés dépendant de l'État.

EL: les données sur l'enseignement primaire incluent également l'éducation préprimaire.

NO: les données sur l'enseignement primaire incluent également le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Tableau 3: S: les dépenses en capital sont incluses dans les dépenses de fonctionnement.

Pour en savoir plus:

➤ Les bases de données

NewCronos Thème 3, Domaine Educ

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bb@dst.dk URL: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888-644 94 27/28 (49) 611 75 94 27 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@desistat.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 915 839 167/ 915 839 500 Fax (34) 915 830 357 E-mail: datashop_eurostat@ine.es URL: http://www.ine.es/produser/datashop/index.html	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 32 28 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: datashop@istat.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html
ITALIA – Milano	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html	Centraal Bureau voor de Statistiek Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl URL: www.cbs.nl/eurodatashop	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no URL: http://www.ssb.no/biblioteket/datashop/	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleichenweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch URL: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2. kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se URL: http://www.scb.se/tjanster/datashop/datashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport NP10 8XG South Wales United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: euromdata@haver.com URL: http://www.haver.com/	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Pascal Schmidt, Eurostat/E3, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 34154, Fax (352) 4301 35399, E-mail: pascal.schmidt@cec.eu.int.

M. Vijay Verma (texte) et M. Eric Géré (mise en pages) ont participé à cette publication.

ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ÍSLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARIJA – ČESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS
EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2003 au 31.12.2003):

(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

L'ensemble des 9 thèmes (environ 200 numéros)

Papier: 240 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.